

# COMPTES ANNUELS EN EUROS

Rectificatif

Dénomination: **AIDE AU DEVELOPPEMENT GEMBOUX**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Passage des Déportés

N°: 2

Boîte:

Code postal: 5030

Commune: Gembloux

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Namur

Adresse Internet: <http://www.ong-adg.be/>

Numéro d'entreprise

BE 0432.503.697

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-12-2004

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

30-06-2011

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2010

au

31-12-2010

Exercice précédent du

01-01-2009

au

31-12-2009

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.4, A-asbl 4.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES, et le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**FRERE POL**

RUE DE L'ETANG 16  
5031 Grand-Leez  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**LEROUX MARTINE**

RUE DE FLOREFFE 71  
5190 Jemeppe-sur-Sambre  
BELGIQUE

Administrateur

**MERGEAI GUY**

ALLEE DES MARRONNIERS 7/1

5030 Gembloux  
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**PARMENTIER CLAIRE**

RUE DE LA VOTE 59  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**ROGER CHRISTIAN**

CHAUSSEE DE TIRLEMONT 53  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**WILLOCQ ANNE**

RUE DE PETIT LEEZ 189  
5031 Grand-Leez  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**BEETZ Madeleine**

Avenue Marie Louise 22  
1410 Waterloo  
BELGIQUE

Administrateur

**FALISSE André**

Rue Laid Pachis 14  
5031 Grand-Leez  
BELGIQUE

Administrateur

**MAZOYER Marcel**

Villa d'Amont 14  
FRANCE

Administrateur

**FREDERICKX CLAUDE**

RUE GUSTAVE NORGA 34/D02  
1140 Evere  
BELGIQUE

Trésorier

**LENAERTS POL**

RUE ISABELLE BRUNELLE 20  
5380 Fernelmont  
BELGIQUE

Administrateur

**TOTTE ANNE**

CHEMIN DE LA GIVRONDE 28  
5030 Gembloux  
BELGIQUE

Administrateur

**SCPRL DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISES/ BEDRIJSREVISOREN - REPRÉSENTÉ PAR MICHEL DEWOLF (B00288)**

BE 0458.736.952  
AVENUE E. VAN BECELAERE 27A  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Commissaire

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>30.837</u></b>	<b><u>23.475</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.1.2	22/27	<b>28.486</b>	<b>22.645</b>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	28.486	22.645
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	4.953	22.645
Autres		242	23.533	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	4.1.3/4.2.1	28	<b>2.351</b>	<b>830</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>1.779.042</u></b>	<b><u>2.152.891</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>993.273</b>	<b>1.563.130</b>
Créances commerciales		40	17.194	24.742
Autres créances		41	976.079	1.538.388
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	4.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>784.473</b>	<b>589.620</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>1.296</b>	<b>141</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.809.879</b>	<b>2.176.366</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>220.804</u></b>	<b><u>228.154</u></b>
<b>Fonds associatifs</b>		10	<b>33.165</b>	<b>33.165</b>
Patrimoine de départ		100	22.010	22.010
Moyens permanents		101	11.155	11.155
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	4.3	13	<b>40.000</b>	<b>40.000</b>
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>128.579</b>	<b>141.744</b>
			<b>(+)/(-)</b>	
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>19.060</b>	<b>13.245</b>
<b>PROVISIONS</b>	4.3	16	<b><u>5.953</u></b>	<b><u>6.802</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>5.953</b>	<b>6.802</b>
<b>Provisions pour dons et legs avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.583.122</u></b>	<b><u>1.941.410</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	4.4	42/48	<b>350.599</b>	<b>102.135</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	200.000	
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	200.000	
Dettes commerciales		44	33.134	25.222
Fournisseurs		440/4	33.134	25.222
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	82.294	32.897
Impôts		450/3	16.437	
Rémunérations et charges sociales		454/9	65.857	32.897
Dettes diverses		48	35.171	44.016
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890	35.171	44.016
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>1.232.523</b>	<b>1.839.275</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.809.879</b>	<b>2.176.366</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	964.265	480.630
Ventes et prestations		70/74	2.322.105	1.626.413
Chiffre d'affaires		70	103.087	124.251
Cotisations, dons, legs et subsides		73	2.198.459	1.459.553
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.357.840	1.145.784
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	823.151	482.834
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	12.037	8.148
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	2.256	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-849	
Autres charges d'exploitation		640/8	129.662	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-1.992</b>	<b>-10.352</b>
<b>Produits financiers</b>	4.5	75	<b>4.946</b>	<b>1.277</b>
<b>Charges financières</b>	4.5	65	<b>15.575</b>	<b>6.556</b>
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)</b>		9902	<b>-12.621</b>	<b>-15.631</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		<b>8.037</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>544</b>	<b>1.735</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-13.165</b>	<b>-9.329</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>38.193</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	17.878	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>56.071</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>15.548</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	12.037	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>27.585</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>28.486</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association en pleine propriété</b>	8349	<b>4.953</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	830
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	1.521	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	2.351	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	2.351	



**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

**Fonds affectés à la couverture d'un passif social**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté

Le conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié.

Code	Exercice
131	40.000

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important**

Risque de perte de change

Exercice
5.953

**Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important**

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	16	14
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	13,6	12,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	24.076	20.784
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	659.274	373.852
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	106.255	81.143
Primes patronales pour assurances extralégales	622	6.337	5.799
Autres frais de personnel	623	51.285	22.040
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656		
		(+)/(-)	

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

**Créances sur les entités liées**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Taux et durée des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Émoluments du Commissaire : 3.811 EUR TVAC

Autres missions d'attestation du commissaire : 12.402 EUR TVAC

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association: 32902

### Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	12	3	13,6 ETP	12,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	21.766	2.310	24.076 T	20.784 T
Frais de personnel	102	553.975	59.636	613.611 T	482.834 T

### A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	105	13	3	14,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	12	2	13,4
Contrat à durée déterminée	111	1	1	1,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	9		9
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	9		9
Femmes	121	4	3	5,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213	3	2	4,1
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	13	3	14,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b> Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	3	3
<b>Sorties</b> Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1	1

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5	5811	6
5802	287	5812	371
5803	8.435	5813	6.878
58031	9.685	58131	8.158
58032		58132	
58033	1.250	58133	1.280
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>			
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832	
Coût net pour l'association	5823	5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>			
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852	
Coût net pour l'association	5843	5853	

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## REGLES D'EVALUATION ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 1° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Annexe 4.5 : Le nombre de travailleurs inscrits (16 personnes) correspond uniquement au personnel belge tandis que les frais de personnels (823.151 EUR) reprennent également le personnel local au Sénégal (209.540 EUR pour 54 personnes).

- Bilan social : Le total des frais de personnel repris dans le bilan social ne correspond pas aux charges de rémunérations reprises dans le compte de résultats et à l'annexe 4.5 (823.151 EUR). En effet, les comptes 620210 (190.861 EUR) et 621210 (18.679 EUR) correspondent à des charges de personnel local au Sénégal.

### 2° REGLES D'EVALUATION

CLASSE 1 : Fonds social, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

- 10 Fonds associatifs
  - 100 Patrimoine de départ
    - 101 Moyens permanents (dons, legs ...)
      - 1011 Moyens permanents reçus en espèces
      - 1012 Moyens permanents reçus en nature

Définition : somme du patrimoine de départ tel qu'il existe au premier jour du premier exercice de l'association et des moyens permanents destinés à soutenir durablement l'activité de l'association.

Evaluation : Les moyens permanents reçus en espèces sont évalués à leur valeur nominale. En ce qui concerne les moyens permanents reçus en nature, ceux-ci sont évalués à leur valeur d'acquisition avec déduction des amortissements. (Voir règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles)

#### 13 Fonds affectés

Définition : ils sont constitués du résultat positif que l'association réalise et auquel elle souhaite donner une affectation très spécifique. Il s'agit en fait d'une réserve.

131 : fonds affectés pour passif social : le conseil d'administration peut décider d'affecter ou non une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié.

132 : fonds affecté pour la part propre de projets futurs : le conseil d'administration peut décider d'affecter une réserve pour couvrir une partie des fonds propres nécessaires aux projets futurs qui ont été introduits pour financement.

#### 14 Bénéfice reporté - Perte reportée

Définition : Le bénéfice reporté est la partie du bénéfice qui n'a pas été distribué et qui n'a reçu, au terme de l'exercice, aucune affectation particulière. Ce report servira de moyens disponibles pour les activités futures.

#### 15 Subsidés en capital

Définition : il s'agit de subsidés tant en espèces qu'en nature ayant pour objectif l'acquisition d'actifs immobilisés ou à soutenir durablement l'activité de l'association. Il peut s'agir également de dons ou legs en nature, dans le but de les utiliser comme immobilisations.

Evaluation : le montant de ceux-ci est amorti chaque année au même rythme que l'immobilisation acquise au moyen de ces subsidés.

Le subside lié à l'immobilisation est amorti au même rythme que l'immobilisation elle-même. Le solde du subside non amorti est porté en compte 15.

#### 16 Provisions

##### 165 Provisions pour autres risques et charges

Définition : Les provisions pour risques et charges couvrent, selon leur nature, des pertes ou des frais bien définis qui sont probables ou certains à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas déterminé. Les provisions ne peuvent être utilisées pour des corrections de valeur sur les actifs.

Evaluation : Les provisions doivent répondre aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi. Elles sont constituées au fur et à mesure et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Au cas où cela n'est plus nécessaire, les provisions ne peuvent plus être maintenues.

CLASSE 2 : Actifs immobilisés et créances à plus d'un an

#### 22 - 27 Immobilisations corporelles

Définition : Les immobilisations corporelles recouvrent l'ensemble des biens liés à l'activité de l'entreprise. Nous retrouvons dans les immobilisations corporelles, les terrains et constructions, le matériel et le gros outillage, le mobilier et le matériel roulant.

Evaluation : Un achat sera placé dans les immobilisations corporelles dès lors que sa valeur d'acquisition à l'unité dépasse 300 euros. Les immobilisations corporelles donnent lieu à amortissement à chaque exercice, la charge d'acquisition est ainsi répartie sur plusieurs années. La durée des amortissements est fixée comme suit :

- mobilier : 05 ans
- matériel de bureau : 03 ans
- matériel informatique : 03 ans
- matériel audiovisuel : 03 ans
- logiciels : 02 ans
- matériel roulant : entre 03 et 05 ans

L'inventaire doit correspondre rigoureusement au tableau des amortissements présenté au terme de l'exercice. Un inventaire physique sera réalisé au 31 décembre de chaque année. Les sorties, biens obsolètes ou désaffectés seront repérés et justifiés au conseil d'administration. Le tableau des amortissements sera adapté explicitement en conséquence.

#### 28 Immobilisations financières

##### 288 Cautionnements versés en numéraire

Définition : sont repris sous cette rubrique les cautions et garanties versées à tiers.

Evaluation : valeur nominale versée au titre de garantie. Au 31 décembre, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com »

CLASSE 3 : Stocks et commandes en cours d'exécution

Non applicable.

CLASSE 4 : Créances et dettes à un an au plus

#### 40 Créances commerciales

Définition : sont repris sous cette rubrique les contrats qui ne sont pas considérés comme des subsidés (ex. prestations de services) qui ont déjà été réalisés ou qui sont en cours d'exécution mais pour lesquelles la facture n'est pas encore établie.

Evaluation : ces créances sont évaluées à leur valeur nominale et peuvent faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### 41 Autres créances : comptabilisation des subsidés

Définition : l'enregistrement d'un subside ne peut se faire qu'à partir de l'instant où il ya un engagement ferme, écrit et signé du bailleur. Cet engagement se traduit soit par une convention soit par un décret, un arrêté royal ou ministériel ou, le cas échéant, tout autre moyen engageant le bailleur

Evaluation : tout subside sera considéré en recettes durant l'année en cours au prorata des dépenses faites et couvertes par ce subside ; Il en résulte que la partie du subside non utilisée durant l'exercice sera considérée comme un produit à reporter en année X+1 (493) ou à rembourser (492) si le contrat de subsidiation est arrivé à échéance et ce, en fonction des modalités décrites dans les contrats signés avec les bailleurs.

Pour les revenus administratifs budgétisés sur les projets, ils sont reconnus comme tels durant l'année en cours au prorata des dépenses directes couvertes par le projet correspondant ; Il en résulte que la partie des revenus administratifs non utilisée sera traitée comme le subside principal.

#### 43 Dettes financières

Définition : il s'agit de lignes de crédit accordées par des institutions financières ou autre pour permettre à ADG de faire face à des besoins ponctuels en trésorerie.

Evaluation : ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale et leur remboursement doit avoir lieu à l'échéance fixée dans la convention.

#### 44 Dettes commerciales

##### 444 Factures à recevoir

Définition : Il s'agit des factures fournisseurs relatives à l'exercice écoulé mais impayées ou non reçues à la date de clôture.

Evaluation :

- En rubrique 440 (fournisseurs) seront inscrites les factures fournisseurs impayées au terme de l'exercice.
- En rubrique 444 (factures à recevoir) seront inscrites les factures relatives à l'exercice écoulé mais encore non inscrites au facturier d'entrée à la clôture de l'exercice.

#### 45 Dettes fiscales, salariales et sociales

Définition : Ce poste reprend les dettes sociales et fiscales à payer.  
Evaluation : valeur nominale

49 Comptes de régularisation et comptes d'attente  
491 Produits acquis

Définition : Il s'agit des prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattachés à un exercice écoulé. Sont enregistrés ici les intérêts créditeurs de l'année en-cours mais qui seront perçus lors d'un exercice ultérieur.  
Evaluation : valeur nominale

492 Charges à imputer

Définition : Il s'agit des subsides à rembourser, c.à.d. les subsides pour lesquels la partie qui n'a pas été engagée ne peut être reportée sur l'exercice suivant dû à l'annualité du subside et qui doit être remboursée aux bailleurs de fonds.  
Evaluation : la partie non engagée de ces subsides devra être comptabilisée dans cette rubrique

493 Produits à reporter

Définition : Il s'agit de la partie du subside qui n'a pas été engagée dans le courant de l'exercice et qui est reportée à l'exercice ou aux exercices suivants.  
Evaluation : à la clôture de chaque exercice, la partie du subside non engagée pour chaque projet sera déterminée et comptabilisée dans la

rubrique.

493500 : Produits non liés affectés

Définition : Il s'agit des fonds propres générés dans l'exercice et qui sont directement affectés au financement de l'apport propre de dépenses engagées en année X+1.

Evaluation : Cfr procédures gestion de subsides.

499 Comptes d'attente

Définition : Le compte d'attente est destiné à enregistrer provisoirement des montants qui, au moment de leur comptabilisation, ne peuvent être imputés de façon certaine à un compte déterminé.  
Evaluation : ce compte d'attente doit être soldé à la clôture de chaque exercice comptable

CLASSE 5 : Placements et trésorerie et valeurs disponibles

Définition : Il s'agit des avoir en comptes courants et en placement à terme.

Evaluation : sont évalués à leur valeur nominales et les intérêts provenant de placements de trésorerie et de valeurs disponibles sont pris en résultat prorata temporis.

Au 31/12, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com ».

Adaptation des règles d'évaluation par rapport à l'exercice précédent (AR 30.01.2001, Art. 30, Alinéa 3) : les règles d'évaluation ont été complétées et précisées sans aucune modification de fond sur les règles existantes afin de les rendre plus claires

Bruxelles, le 30 juin 2011.

avenue E. Van Becelaere 27A - B 1170 Bruxelles  
T. 02 660 63 43 F. 02 673 54 86 bruxelles@dgst.be

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ  
LE 31 DÉCEMBRE 2010 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ASBL AIDE AU DÉVELOPPEMENT GEMBLOUX**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels, établis en fonction des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2010, dont le total du bilan s'élève à 1.809.879 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 13.165 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion de l'association. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Elle comprend également le choix et l'application de règles d'évaluation adéquates, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels, sur la base de nos contrôles. Ceux-ci ont été effectués conformément aux dispositions légales applicables en Belgique et aux normes de révision édictées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes de révision requièrent que nos contrôles soient organisés et exécutés de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de l'association les explications et informations requises par nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

---

Bureaux à Bruxelles, Liège, Louvain-la-Neuve, Namur et Verviers. Internet: [www.dgst.be](http://www.dgst.be).

Association DGST des réviseurs Michel DE WOLF, Marc GILSON, Michaël DE RIDDER, John DEVUYST, Pierre SOHET, Etienne DEBAEKE, Michel LECOQ, Brigitte NEUVILLE, Martine PIRET, Philippe PUISSANT, Régis VAN CAILLIE, Marie-Chantal LEDDET, et Michel HOFMAN, et de leurs cabinets de révision.

Réviseurs honoraires Jean THIEREN et Michel GATZ. Associée non réviseur Michelle ALBERT.

Correspondants en Flandre: CDO Bedrijfsrevisoren. Membres de IECnet - association mondiale d'auditeurs et de consultants.





*A notre avis les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.*

### **Mentions et informations complémentaires**

Le respect de la loi sur les associations et des statuts, relève de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations ci-après, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et de certains retard dans la présentation des comptes annuels, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Pour le reste, nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les associations.
- Notre mission ne comportait pas le contrôle systématique de l'éligibilité des dépenses au regard des règles contractuelles applicables aux subventions qui ont été obtenues par votre association.

Pour la SCivPRL "DE WOLF, GILSON & C° - REVISEURS D'ENTREPRISES",  
Commissaire,



Michel DE WOLF  
Réviseur d'entreprises.